



Conseil communal du 30 septembre 2019

Concerne : Motion du Conseil Communal de la Ville de Verviers à propos de l'intercommunale Enodia

Madame La Présidente, cher.e.s Membres du Conseil,

Au nom du groupe ECOLO Verviers nous soumettons au vote nominatif la motion suivante;

Le conseil communal de la Ville de Verviers,

En séance publique;

Vu l'article 1232-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Vu le Livre V, Titre premier, Chapitre II, section 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif aux intercommunales;

Vu les informations apparues dans la presse concernant la vente d'activités concurrentielles du groupe Enodia, sans que le conseil d'administration du groupe ne soit consulté ni même informé au préalable;

Vu le rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe Publifin, devenu Enodia, adopté à l'unanimité par le Parlement wallon le 6 juillet 2017;

Vu en particulier la recommandation 5, du chapitre 3 du rapport qui prévoit d' « Engager les organes des différentes entités du groupe PUBLIFIN-NETHYS, en concertation avec le Gouvernement, et en pleine considération des enjeux liés à l'emploi, à repenser le fonctionnement et le périmètre d'intervention du groupe dans le strict respect de la Constitution et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vigueur et à venir, notamment en envisageant de céder à des tiers certaines participations, liées notamment à des activités situées à l'extérieur du pays, dans des conditions optimales sous l'angle économique, ou de céder à des sociétés publiques régionales les participations liées à des activités qui dépassent le périmètre d'intervention de l'intercommunale; »;

Vu en particulier la recommandation 27 du chapitre 5 du rapport, qui implique d' « Ecarter les personnes dont la responsabilité est engagée dans les manquements et dysfonctionnements identifiés dans le présent rapport des organes de l'ensemble des filiales du Groupe PUBLIFIN » ;

Vu l'offre liante de revente de plus de 50% de VOO au fonds d'investissement américain Providence;

Vu le projet de revente de Win et Elicio à des sociétés liées à des membres du CA de Nethys;

Considérant que la Ville de Verviers est actionnaire à hauteur de 0,40% de l'intercommunale;

Considérant que l'intercommunale, ses actifs et ses filiales, constituent un patrimoine collectif et public qui appartient aux communes et à la Province

Considérant l'importance stratégique de l'intercommunale pour l'emploi et le développement économique du bassin liégeois;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des recommandations:

Après en avoir délibéré;

DECIDE:

De marquer son inquiétude concernant les procédures et les méthodes mises en place par la société NETHYS pour la vente de ses participations majoritaires dans des secteurs concurrentiels:

De demander qu'au sein du Conseil d'administration d'ENODIA soit débattu de manière transparente le développement stratégique de l'intercommunale ENODIA et la nécessaire redéfinition de son périmètre d'activités ;

De préciser que ses représentants au sein du Conseil d'administration d'ENODIA ne se prononceront pas globalement sur le principe de cession d'actif mais après examen, filiale par filiale;

De demander la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire d'Enodia, afin :

- **De connaître** les implications des orientations formulées par Nethys pour l'actionnariat public, en particulier sur la Ville de Verviers
- **De permettre** le positionnement des actionnaires (publics et privés) concernant les ventes, leurs conséquences en termes de maintien des activités, de dividendes et d'investissements pour Enodia et pour la Ville de Verviers.

Nezha DARRAJI Conseillère communale Ecolo à la Ville de Verviers